

STOP AUX VIOLENCES INTRAFAMILIALES



**J'EN PARLE, JE RÉAGIS AVANT
QU'IL NE SOIT TROP TARD
LES PROFESSIONNELS DU LIBOURNAIS
SONT À MON ÉCOUTE**

Toutes les formes de violences sont punissables par la loi, qu'elles soient commises par un conjoint, un ex-conjoint, ou par n'importe quel membre de la famille

- Violences verbales et psychologiques :**

Insultes, humiliations, dévalorisations, menaces, pressions, chantage, jalousie excessive, cyberviolences (réseau sociaux, SMS...), etc.

- Privations et contraintes :**

Vol, destruction de propriété, enfermement, privation d'autonomie (confiscation de revenus, de documents administratifs, de véhicule), etc.

- Violences physiques :**

Coups, gifles, griffures, etc.

- Violences sexuelles :**

Rapport sexuel non consenti, agression sexuelle, proxénétisme, viol, etc.

J'ai besoin d'aide dans mes démarches



Je ne sais pas par quoi commencer, je peux rencontrer une intervenante sociale en gendarmerie de l'association VICT'AID (avec ou sans dépôt de plainte)

• 06 17 45 52 47



Je peux faire constater les violences, avoir un certificat médical (avec ou sans dépôt de plainte)

- Médecin généraliste / mon médecin traitant
- Hôpital de Libourne, service UMJP UAPED sur rdv uniquement **05 57 55 15 31**
- Hôpital de Libourne, service des urgences 24h/24 **05 57 55 34 34**



Je peux être aidé dans mes démarches juridiques (divorce, garde des enfants, dépôt de plainte, dossier judiciaire, ordonnance de protection, etc.)

- Service d'aide aux victimes VICT'AID **05 56 01 28 69**
- Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) au **05 56 44 30 30**

Permanence victimes du barreau de Libourne (avocats)
24h/24 et 7j/7
07.57.57.03.33



Je peux être aidé dans mes démarches administratives, bénéficier d'un accompagnement social (soutien, aides financières, etc.)

- Maison du département des solidarités (MDS) **05 57 51 48 70**
- Centre communal d'action sociale (CCAS) de ma commune
- Caisse d'allocation familiale (CAF) **3230**
- Mutualité sociale agricole (MSA) **05 57 55 54 60**



Je peux en parler à quelqu'un, voir un psychologue

- Service d'aide aux victimes VICT'AID **05 56 01 28 69**
- Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)
05 56 44 30 30
- Question Psy **0800 710 890**
- Sur internet : monsoutienpsy.sante.gouv.fr (ameli.fr – **36 46**)
- Numéro national **3114** (prévention du suicide)

Je garde des preuves et je sécurise mes documents importants en les plaçant en lieu sûr (clé usb, disque dur, personne de confiance, plateforme sécurisée www.memo-de-vie.fr)

Par exemple des témoignages d'amis, de ma famille ; photos ; sms ; vidéos ; mails ; certificats médicaux avec ou sans incapacité temporaire de travail (ITT) ;

Exemples de documents : ma pièce d'identité et celle de mes enfants, mon permis de conduire, mon livret de famille, mon carnet de santé, etc.

Des numéros nationaux sont aussi à ma disposition pour m'écouter et m'orienter auprès des interlocuteurs les plus proches

3919
(Femmes victimes)



116 006
(Aides aux victimes)

119
(Enfance en danger)

Je suis témoin, j'ai connaissance d'une situation de violences, mon témoignage est capital : je me saisis de ces numéros pour signaler la situation.

Je suis en danger, j'ai connaissance d'une personne en danger



**J'ai peur pour ma sécurité et/ou celle de mes enfants,
je veux porter plainte**

- J'envoie un sms au **114**
(j'explique ma situation et je donne ma localisation précise)
- Je vais dans n'importe quelle gendarmerie
- Je fais un signalement sur internet via le tchat en ligne
www.service-public.fr/cmi



**J'ai quitté mon domicile,
je n'ai nulle part où aller**

- J'appelle le **115** (hébergement d'urgence)



J'ai besoin de soins, je suis blessé(e)

- J'appelle le **15** ou le **18** (SAMU)
- J'appelle le **3114** (numéro national de prévention du suicide)
- Je me rends aux urgences de l'hôpital le plus proche



Centre Communau
d'Action Sociale

